

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, , DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés : BON Marguerite, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations
Monsieur Bertrand DUHAMEL donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents13

Nombre de Conseillers votants15

QUORUM : 8

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

Procès-verbal publié le : 23 mai 2025

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2025
- Centre De Gestion de la fonction publique territoriale (CDG 56) :
 - Convention d'accès aux services facultatifs du CDG
 - Mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination et harcèlement
- Cardavido : vente de la parcelle ZX 217
- Bodérias : vente de la parcelle YB 78 (ruine)
- Plan communal de sauvegarde : présentation du dispositif et constitution d'un groupe de travail
- Loyer centre social Eveil
- Cimetière : reprise de concessions en état d'abandon

- Informations diverses
 - Travaux en cours
 - Fibre
 - Commerces
 - Retours commissions

- Agenda

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : tarifs de la garderie périscolaire

La séance a débuté à 20 h 00

2025-05-01- Approbation du procès-verbal du 13 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est validé à l'unanimité des membres votants.

2025-05-02 - CDG 56 : Convention d'accès aux services facultatifs du CDG 2025-2026

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L452-40 et suivants,

Madame Gain Sylvie, adjointe déléguée aux ressources humaines, informe l'assemblée :

Le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG56.

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention-cadre proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale.

Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission,...)

2025-05-03-CDG 56 : Mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination et harcèlement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit pour les employeurs de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes ;
- Protection et accompagnement des victimes ;
- Sanction des auteurs ;
- Exemplarité des employeurs publics.

Le décret d'application détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics :

1. Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements,
2. Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services, professionnels et des autorités chargés de leur accompagnement et de leur soutien,

A noter que le déploiement est assuré dans le cadre d'une relation partenariale du Centre de Gestion avec les associations France Victime 56 et Accès au Droit Nord Morbihan et nécessite une participation financière de la collectivité proportionnée à l'effectif présent dans la collectivité :

Effectif des collectivités	Tarif adhésion annuel collectivité territoriale
10 à 30 agents	180 €

Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG56 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant ;
- D'APPROUVER le paiement d'une adhésion annuelle calculé compte tenu de ses effectifs

2025-05-04-Cardavido : vente de la parcelle ZX 217

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de Madame SEIGNARD Gaëlle d'acquérir la parcelle cadastrée ZX 217 située lieu-dit Cardavido.

Superficie de la parcelle : 30 m²

Monsieur le Maire précise que cette demande s'inscrit dans le cadre d'une régularisation foncière, liée à l'installation d'une fosse (assainissement) sur le domaine public.

Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

- DE VENDRE la parcelle ZX 217 pour un montant de 5€/m².
- DÉCIDE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.
- CHARGE l'étude notariale de Rochefort en Terre de la rédaction de l'acte authentique et de toutes les pièces afférentes.

2025-05-05-Bodérias : vente du bien YB 78 (ruine)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de Monsieur GUIDOUX Stéphane d'acquérir le bien (ruine) cadastrée YB 78 située lieu-dit Bodérias.

Superficie de la parcelle : 40 m²

Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

- DE VENDRE la parcelle YB 78 au prix de 8 000,00€ à Monsieur GUIDOUX Stéphane.
- DÉCIDE que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.
- CHARGE l'étude notariale de Rochefort en Terre de la rédaction de l'acte authentique et de toutes les pièces afférentes.

2025-05-06-Plan communal de sauvegarde : présentation du dispositif et constitution d'un groupe de travail

Monsieur le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), un dispositif opérationnel destiné à organiser la protection et l'assistance de la population en cas de situation d'urgence (inondation, tempête, etc.).

Ce plan vise à anticiper les risques, coordonner les secours, informer efficacement les habitants et assurer la continuité des services essentiels.

Monsieur le Maire précise que le PCS constitue un véritable outil de gestion de crise à l'échelle communale. Il permet de faire face efficacement, le jour venu, à un événement majeur de sécurité civile. Il définit clairement les rôles et les actions à mener en cas de crise, dans un objectif de réactivité et d'efficacité, tout en évitant la panique.

Par exemple, il identifie des éléments clés du territoire comme l'emplacement des bouches d'incendie.

Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à débiter le travail de rédaction du document

DE CONSTITUER un groupe de travail au sein du Conseil municipal :

- LUBERT Serge
- GAIN Sylvie
- LE COINTE Laurent
- LUCAS Eric
- LE BODO Sébastien
- BEGOT Jean François
- DEGRES Odile

2025-05-07-Loyer centre social Eveil

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-09-11 du 10 septembre 2020 relative à la signature du bail avec le Centre Social Eveil,

Par délibération, la commune de Limerzel a signé un bail avec le Centre social Eveil pour une durée de 9 ans, prévoyant un loyer mensuel de 600,00€ Le Centre social a informé la collectivité de difficultés financières mettant en péril ses activités. En cause, une réduction de la subvention versée par le CIAS pour l'année 2025, en baisse de 17 000,00 € sur la part facultative. Une clause de revoyure a été prévue en cours d'année pour réévaluer la situation.

Face à cette conjoncture, et en signe de solidarité, il est proposé au Conseil municipal de réduire le loyer mensuel de 100,00 € jusqu'à la fin de l'année 2025.

Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

DE VALIDER la baisse du loyer du Centre social Eveil de 100,00€ jusqu'à la fin de l'année 2025

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

2025-05-08-Cimetière : reprise de concessions en état d'abandon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon (concessions perpétuelles). Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que cette procédure concerne 2 monuments et 1 emplacement en état d'abandon. La procédure dure environ 1,5 an.

Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à débiter la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

2025-05-09-Garderie périscolaire : tarifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire et périscolaire réunie le jeudi 15 mai 2025,

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Gain pour la présentation des tarifs de la garderie périscolaire :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3 (médiane)	Tranche 4	Tranche 5
QF inf ou égal à 633	QF inf ou égal à 807	QF inf ou égal à 925	QF inf ou égal à 1138	QF inf ou égal à 3324
0,30 € le quart d'heure	0,33 € le quart d'heure	0,35 € le quart d'heure	0,38 € le quart d'heure	0,40 € le quart d'heure
Coût du goûter : 0,60€				

Madame Gain rappelle aux membres du Conseil municipal que le reste à charge pour la commune s'élèvera à 3.29€/heure.

Madame Gain informe les membres du Conseil municipal que les tarifs des communes voisines sont les suivantes :

- Tarifs de Pluherlin : tarifs compris entre 0,38€ et 0,46€
- Tarifs de Malansac : tarifs compris entre 0,35€ et 0,50€

Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

DE VALIDER la nouvelle grille tarifaire pour la garderie en fonction du quotient familial, effective au 1er septembre 2025, avec maintien de la facturation au ¼ d'heure

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Point divers :

- Finances : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des difficultés rencontrées pour élaborer un budget équilibré. Néanmoins, un budget à l'équilibre a pu être présenté sans avoir recours à l'emprunt. Il précise que les dotations de l'État ont diminué de 17 000,00 € par rapport à ce qui avait été inscrit au Budget Primitif 2025. En contrepartie, une hausse du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est constatée. Monsieur le Maire souligne que des ajustements restent possibles et que des imprévus peuvent encore survenir. Il rappelle que la contrainte budgétaire est une réalité concrète, et non un simple discours politique.
- Travaux : Monsieur LE COINTE Laurent présente les travaux récemment effectués sur les bâtiments communaux :
 - o Salle du stade : le ravalement extérieur est achevé. Les fissures ont été colmatées et trois couches de peinture ont été appliquées.
 - o Bar-tabac-pressé : les nouvelles ouvertures (fenêtres et portes) ont été posées, tant dans le local commercial que dans le logement attenant. Trois entreprises sont intervenues : MCM, Emmanuel Audiger, et Bidex (maçonnerie).
 - o Église : les jardinières, responsables d'un apport d'humidité dans les murs, ont été retirées. Les représentants de la paroisse ont été reçus en Mairie afin d'échanger sur l'entretien du bâtiment. À l'issue de cette rencontre, il a été décidé que les priorités concernent le bâtiment en lui-même, et non le chauffage.

Les actions à mener en priorité sont : le démoussage de la toiture et des murs, ainsi que l'entretien biennuel des chéneaux et des gouttières.

- Voirie : Eric LUCAS informe les membres du Conseil municipal que plusieurs travaux de voirie sont en cours ou prévus :
 - o Dégagement de buses en cours.
 - o Fourgauthier : les travaux ont été réalisés par Questembert Communauté.
 - o Rue de la Mairie : du béton a été coulé dans les espaces dangereux du trottoir.
 - o Bodérias : une demande de devis a été faite auprès de Questembert Communauté.
 - o Cheminement d'accès au terrain de football : une demande de devis a également été formulée auprès de Questembert Communauté.
 - o Rue de la Métairie : les travaux sont reportés à l'année prochaine en raison de la nécessité de modifier une canalisation d'eau.
 - o Entretien des accotements : une opération de broyage est prévue dans les prochaines semaines.
- Fibre : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à ce jour, la grande majorité des foyers limerzelais peuvent bénéficier d'une connexion Très Haut Débit. Seuls quelques points techniques restent à régulariser pour permettre la réception finale du chantier. Les derniers foyers concernés (environ 50 ménages) devraient pouvoir accéder à la fibre au plus tard au début de l'année 2026.
- Projet Humus fructus : Le 15 février, une trentaine de participants se sont retrouvés sur le terrain communal de la Valauderie pour la plantation de 25 jeunes châtaigniers. Malgré plusieurs reports dus aux conditions météorologiques, l'événement s'est déroulé dans une ambiance conviviale et participative. Le 26 avril, près de 50 personnes ont participé à une journée de greffage sur une ferme locale. Les participants ont appris les techniques de greffage
- Comité déchets : Intervention de M. Fabrice Allain :
 - o Tri des biodéchets : Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets est obligatoire. Questembert Communauté a installé des collecteurs collectifs pour les foyers sans jardin. À Limerzel, deux points de collecte sont en place :
 - Rue du Rodoué, près de la salle polyvalente
 - La Grée du Calvaire, proche du château d'eau
 - o Récupération des mégots : Une association est en contact avec les collectivités pour mettre en place des cendriers de récupération des mégots.
 - o Transfert du pont à bascule : Le pont à bascule de Bel Air a été transféré sur le site de l'Épine.
 - o Cafés bricole : Mise en place de cafés bricole dans le but de promouvoir le réemploi des objets et matériaux.

Agenda :

- 24 mai et 25 mai : l'art dans les chapelles
- 24 mai : OGEC - Loto
- 07 juin : commission bâtiment à 9h à la Mairie
- 08 juin : AJT - Course caisses à savon
- 13 juin : COMITÉ DES FÊTES - Fête de la musique
- 14 juin : braderie de livres (médiathèque)
- 14 juin : CUMA - 60 ans de la CUMA
- 15 juin : SAINT CLAIR - Tournoi foot
- 19 juin : Passage de la Troménie Sainte Anne
- 20 juin : kermesse Saint Sixte
- 28 juin : APEP - Fête de l'école
- 03 juillet : Conseil municipal

- 11 et 12 juillet : Gypsy Camp
- 13 juillet : fête communale et cinéma de plein air
- 14 juillet : théâtre

Fin de la séance : 22h15